Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit : SOLUPOUX PAE

1-Identification de la substance / préparation et de la Société

Désignation commerciale: SOLUPOUX PAE
Type d'utilisation: Biocide. TP 03
Nom / Raison Sociale: **HERBOVITAL**
Adresse : La Rouchouze 37130 LANGEAIS FRANCE
Téléphone: 02 47 96 86 38 Télécopie: 02 47 96 62 79
Courriel : v.legeas@herbo-vital.com

Société distributrice : FERME DE BEAUMONT BP 2 76260 EU
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 02 41 48 21 21

Société/Organisme: Centre Anti Poison d'ANGERS www.centres-antipoison.net/index.

2-Identification des dangers

Classification GHS : (Législation : CLP)

Mention d'avertissement : attention

H302 Nocif en cas d'ingestion
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H411 Toxique pour les organismes entraîne des effets à long terme

P102 Tenir hors de la portée des enfants
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées /gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P273 Eviter le rejet dans l'environnement
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P501 Eliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations internationales/nationales/locales

3-Composition / information sur les composants

Nature chimique: mono constituant
Nom : ammonium quaternaire

Composant(s) contribuant au danger:

- Chlorure d'alkyl benzyl n°CE	270-325-2
diméthyl ammonium n°CAS	68424-85-1
-Concentration	7.20 % m/m
- Huile essentielle d'eucalyptus N° CE	283-406-2
N° CAS	84625-32-1
-Concentration	0 < x % < 0.5
- Huile essentielle de cannelle N° CE	283-479-0
N° CAS	84649-98-9
-Concentration	0 < x % < 0.5
- Huile essentielle de lavande N° CE	283-994-0
N° CAS	84776-65-8
-Concentration	0 < x % < 0.2
- Huile de neem N° CE	essence naturelle
N° CAS	5945-86-8
-Concentration	5 < x % < 3
- Huile essentielle de géranium N° CE	essence naturelle
N°CAS	8000-46-2
-Concentration	0 < x % < 0.2

4-Premiers secours

4.1 Descriptions des premiers secours :

Consignes générales:

-INTERVENIR TRES RAPIDEMENT -ALERTER UN MEDECIN -NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULTIONS.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et chaussures contaminés Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Oter les lentilles oculaires si cela est possible. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Ne pas faire vomir si le sujet est conscient, lucide. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Alerter rapidement un médecin, si possible lui montrer l'étiquette.

Inhalation:
Faire respirer de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 02 41 48 21 21

Société/Organisme: Centre Anti Poison d'ANGERS www.centres-antipoison.net/index.

4.2 **Principaux symptômes et effets aigus et différés:**

Pour le Chlorure d'alkyl benzyl diméthyl ammonium

-Inhalation: peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

- Contact avec la peau: Corrosif pour la peau. Provoque des brulures. Nocif par contact avec la peau.

- Contact avec les yeux: Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures. Risque des lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.

- Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Corrosion ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Risque de perforation digestive avec état de choc.

5-Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :
Produit ininflammable. En cas d'incendie à proximité, moyen usuels classiques : eau, poudre, neige carbonique.

Dangers spécifiques:
Aucun, dans les conditions normales d'utilisation. (Voir Ch 7 et 10)

Protection des intervenants:
En cas d'incendie à proximité du produit, utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement complet de protection.

Protection de l'environnement:
Attention aux rejets accidentels induits par les moyens d'extinction d'incendie.

6-Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles:
S'assurer que le personnel d'intervention porte les protections individuelles appropriées.(voir ch.8)

Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter l'étalement du produit et l'écoulement à l'égout ou en milieu naturel. Récupérer le produit avec des matières absorbantes. Rincer à l'eau.

Méthodes de nettoyage:
Récupération:
Récupérer le maximum de produit par pompage, ou absorption avec des matières non combustibles (sable, terre...).
Elimination:
Le nettoyage à l'eau d'importantes quantités de produit en direction des égouts ne doit être effectué qu'avec l'accord préalable des autorités compétentes.

7-Manipulation et stockage

7.1-Manipulation:
Mesures techniques:
Eviter le contact avec les yeux ou la peau.
Précautions:
Manipuler en évitant toutes projections lors des prélèvements et des dilutions. Utiliser au maximum des systèmes automatiques de prélèvement.

Conseils d'utilisation:
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

7.2-Stockage:
Mesures techniques:
Bien refermer le récipient après usage.
Prévoir une cuvette de rétention.
Conditions de stockage:
-recommandées:
Stocker dans des locaux ventilés et tempérés, à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur.
Matières incompatibles:
Pas de matière incompatible particulière.

Matériaux d'emballage:
-recommandés:
Polyéthylène, polypropylène, matières plastiques compatibles.
-déconseillés:
Acier ordinaire, métaux légers (Aluminium, Zinc, galvanisé).

8-Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique:
Ventilation sur le poste de travail
Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail

Equipements de protection individuelle: *Néant*

Protection respiratoire:
Equipement de protection respiratoire en cas d'exposition probable à des taux supérieurs à la VLE sur le lieu de travail (atmosphère de type brouillard)

Protection des mains:
Gants à haut niveau de protection contre les produits chimiques selon la norme NF EN 374 (par exemple caoutchouc butyle, nitrile ou néoprène).

Protection des yeux:
Lunettes.

Protection de la peau et du corps autres que les mains:
Tablier de protection.

Mesures d'hygiène:
Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation.
Se laver les mains à l'eau et au savon après utilisation du produit.

9-Propriétés chimiques et physiques

- ***Etat physique à 20°C:***.....Liquide
- ***Couleur:***.....marron clair
- ***Odeur :*** .....fleurie
- ***Valeur du pH:*** .....6-8 en solution à 1%
- ***Températures spécifiques de changement d'état:***

.Initiale de distillation.....Env.100°C.
- ***Point d'éclair:*** .....Néant
- ***Caractéristiques d'explosivité:*** .....Non applicable
- ***Pression de vapeur:*** .....Non applicable
- ***Masse volumique:*** .....0,98 g/cm3 à 20°C

- ***Solubilité:*** .....Eau, alcool.

10-Stabilité et réactivité

Stabilité
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter:
Température excessive. (voir Ch 7).

Matières à éviter:
Métaux légers (voir Ch 7)

Produits de décomposition dangereux:
Néant.

11-Informations toxicologiques

Inhalation:
Ne pas respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.

Contact avec la peau:
Corrosif et nocif par contact avec la peau. Provoque des brûlures.
DL 50 dermique, rats : 1560 mg/kg (chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium).

Contact avec les yeux:
Corrosif en cas de contact direct, risque de lésions graves et permanentes.

Ingestion:
Brûlures intenses et profondes au niveau de la bouche, de l'oesophage et des voies digestives.
DL 50 orale, rats : 600 mg/kg (chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium).

Maladies professionnelles:
Amines aliphatiques, tableaux n° 49 et 49 bis.

12-Informations écologiques

Mobilité:
Air: le produit est non volatil.
Sol: le produit étant soluble dans l'eau pourra être entraîné par les pluies.
Eau: le produit est soluble dans l'eau.

Persistance et dégradabilité:
Les composants de ce produit respectent les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents. La biodégradabilité primaire est supérieure à 90% en 28 jours, la biodégradabilité ultime est supérieure à 60% en 28 jours.
DCO = 620 mg O2/g.

Ecotoxicité:
Cette préparation est classée « Dangereux pour l'environnement » en raison de la présence d'une substance listée sous le paragraphe 3 : « R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques ».
CE 50 - 48 h / daphnies (*Daphnia magna*) : 0,02 mg/l (chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium).
CL 50 - 96 h / poissons (*Oncorhynchus mykiss*) : 0,85 mg/l (chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium).
CE 50 - 72 h / algues (*Selenastrum capricornutum*) : 0,02 mg/l (chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium).

Effet sur le traitement des effluents:

En fonction des conditions locales, des concentrations supérieures à 0,01% (100 ppm ou 100 mg/l) peuvent provoquer des dommages sur les organismes de traitement des effluents.
CE 10 (boues activées) : 4 mg/l (chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium).

13-Elimination

Elimination du produit
Se conformer à la législation en vigueur concernant les rejets. Ne pas jeter les résidus à l'égout ou en milieu naturel. Faire traiter les quantités importantes de produit par une société spécialisée pour incinération.

Elimination des emballages:
Se conformer à la législation en vigueur. Rincer soigneusement l'emballage à l'eau après utilisation (récupérer la solution de rinçage pour son usage habituel) avant de faire traiter / recycler par une société spécialisée.
Nomenclature déchets :
N° de code : 20 01 29, déchets contenant des substances dangereuses (Décret n° 2002-540 du 18/04/02).

14-Informations relatives au transport

Réglementations internationales:

Voies terrestres:
-RID/ADR:
N° UN : 1760
Liquide corrosif, N.S.A (ammonium quaternaire)
Classe : 8
Code classement : C9
Classement (étiquette) : 8
Groupe d'emballage : II

-Voies maritimes:
-IMDG:
Classe:8
Groupe, chiffre, ou page: 66°b
Etiquette: 8
Code danger:80

-Voies aériennes:
-OACI:
Classe:8
Groupe, chiffre, ou page: 66°b
Etiquette: 8
Code danger:80

15-Informations réglementaires

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

16-Autres informations

Remarque:
"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit."
"L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable."

Fin du document.